



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déficit budgétaire

Question écrite n° 81063

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le rapport de la Cour des comptes rendu public le 27 mai 2015 sur le budget de l'État en 2014. L'exécution du budget de l'État en 2014 se caractérise par une aggravation du solde budgétaire par rapport à 2013, du fait notamment d'une baisse des recettes nettes. Ainsi selon la Cour, « en 2014, les recettes de l'État se sont élevées à 291,9 Md d'euros, en diminution de 9,3 Md d'euros par rapport à 2013, sous l'effet d'une baisse des recettes fiscales, la première depuis 2009, à hauteur de 9,7 Md d'euros ». Selon la Cour, « cette baisse provient essentiellement de mesures de réduction d'impôts antérieures à la LFI pour 2014 ». La Cour note que « des hypothèses de croissance économique exagérément optimistes et des hypothèses d'élasticité des recettes également trop élevées sont à l'origine d'un niveau de recettes inférieur de 10 Md d'euros aux prévisions initiales ». Ainsi, « le montant des dépenses fiscales en 2014 est estimé à 78,87 Md d'euros dans le PLF pour 2015, évaluation inférieure de 1,14 Md d'euros à celle qui était présentée dans le PLF pour 2014, en raison d'un coût du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) inférieur à la prévision ». Selon la Cour, « les dispositions de la loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017 visant à mieux maîtriser les dépenses fiscales ont été inégalement mises en œuvre ; leur évaluation est encore largement à effectuer ». En conséquence, il lui demande son sentiment sur la forte baisse des recettes.

Texte de la réponse

Les recettes fiscales nettes se sont élevées à 274,3 Mds€ en 2014, en retrait de 3,4 % par rapport à 2013. Les recettes d'impôt sur les sociétés (IS) ont notamment diminué de - 25,1 % par rapport à 2013, et les autres recettes fiscales nettes de - 8,4 %, alors que l'impôt sur le revenu (IR) net et la taxe sur la valeur ajoutée nette ont connu une augmentation par rapport à 2013 (+ 3,3 % et + 1,5 % respectivement). L'évolution des recettes fiscales nettes a été portée principalement par le rendement des mesures nouvelles, dont l'impact se serait élevé à - 9,3 Mds€ environ en 2014. La majeure partie de cette diminution concerne les recettes d'IS, avec notamment la mise en place du crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi dont le coût budgétaire en IS a été de - 6,1 Mds€ en 2014. L'évolution des recettes fiscales à législation constante aurait par ailleurs été légèrement négative, l'évolution spontanée s'établissant à - 0,1 %, dans un contexte de faible croissance nominale de l'activité (+ 0,8 %). - en 2013, les traitements et salaires ont été peu dynamiques et ont faiblement soutenu l'évolution spontanée de l'IR. De plus, les revenus des capitaux mobiliers distribués en 2013 ont connu un fort repli spontané sur les dividendes comme sur les intérêts, en lien notamment avec la baisse des taux d'intérêts, ce qui a contribué à minorer d'autant l'évolution spontanée de l'IR, - les recettes d'IS auraient été affectées par une évolution du bénéfice fiscal atone en 2013, ce qui a un impact défavorable sur les acomptes qui ont été payés par les entreprises en 2014, - les recettes nettes de TVA auraient spontanément peu évolué en 2014, en lien avec une évolution défavorable des emplois taxables, principalement sous l'effet d'un recul de l'investissement, d'une consommation des ménages peu dynamique et d'une déformation de la consommation des ménages au profit de biens et services taxés aux taux réduits. La moins-value de recettes constatée par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2014 a été progressivement intégrée aux prévisions de recette, au

vu des informations disponibles. La première loi de finances rectificative (LFR) pour 2014 a ainsi revu de - 5,3 Mds€ à la baisse la prévision de la LFI pour 2014, tirant les conséquences de la moins-value constatée fin 2013, d'un environnement économique moins favorable que prévu et des mesures nouvelles mises en place. L'évaluation révisée pour l'année 2014 du projet de loi de finances (PLF) pour 2015 puis le deuxième PLF rectificative de 2014 ont quant à eux entièrement anticipé la moins-value finalement constatée entre exécution et prévision initiale.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81063

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Budget et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4243

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8386